16e ANNÉE (2e SÉRIE). | No 7. | 15 FÉVRIER 1894.

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION, CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR : A. DENIS, Chanoine, ancien secrétaire général de l'Evêché de Langres.

RÉDACTEUR EN CHEF : F. PERRIOT, Ancien supérieur du Grand-Séminaire de Langres.

Paraît à Langres, tous les jeudis

L'abonnement est de 13 fr. avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL, *pour la France, l'Alsace-Lorraine, la Belgique et la Suisse, et de 15 fr. pour les autres pays; — de 8 fr. ou 10 fr. sans le Supplément, selon les pays.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le chanoine DENIS, directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison Saint-Pierre, rue Sainte-Barbe, à Langres (Haute-Marne).

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

—

Q. — Vous nous avez plusieurs fois déjà parlé, *per transennam*, de Janssen, le grand historien allemand. Nous voudrions bien avoir sur lui une étude un peu plus suivie et complète. Vous nous supposez plus au courant des choses d'Allemagne que nous ne sommes en réalité. On dit que Janssen est le Taine allemand. Qu'a-t-il fait pour cela ?

R. — Effectivement, peu de travaux contemporains ont eu autant de retentissement que l'œuvre de Janssen. Comme vous l'indiquez, on ne saurait guère lui comparer chez nous que les Etudes de Taine sur la Révolution. Encore celles-ci n'ont-elles jamais été populaires comme l'est l'*Histoire du peuple allemand*. A dater du jour où il publia son tome premier (1876), Janssen devint une puissance. C'était alors l'époque la plus aiguë du Culturkampf prussien. Janssen fut le Windhorst de l'histoire. Il était, dans le domaine de la science, aussi redouté des protestants, aussi adoré des catholiques que Windhorst sur le terrain parlementaire. Chacun de ses volumes fut un évènement ; plusieurs atteignirent un débit de cent mille exemplaires. Aucune œuvre catholique de cette portée et de cette érudition n'a obtenu chez nous succès aussi incontesté.

C'est là un phénomène que nous constatons ; ce n'est en aucune façon un jugement porté sur l'œuvre elle-même. Celle-ci a été discutée et reste discutable. Le succès n'est pas la mesure du mérite.

Derrière l'œuvre, il y a l'homme. Celui-ci jouit de l'estime universelle et fut aimé, adoré de tous ceux qui l'approchèrent ; et Dieu sait s'ils furent nombreux ! Janssen ne savait pas fermer sa porte ni refuser un service ; ses amis lui reprochaient de se laisser envahir et déborder par la foule des importuns. C'était le type du savant modeste et supérieurement aimable, tout le contraire de l'idée qu'on se fait trop volontiers du savant allemand. Sa carrière, du reste, offre un rare caractère d'unité et de simplicité. Nommé professeur au gymnase de Francfort-sur-le-Mein, en 1854, à vingt-cinq ans, il resta, malgré de hautes sollicitations, dans ce modeste emploi jusqu'à sa mort (1891). Un de ses plus fidèles disciples et amis, qui est en même temps une des sommités de la science historique, M. Louis Pastor, dont nous avons déjà parlé longuement ici-même (no du 5 octobre 1893), a retracé sa vie dans une brochure d'un touchant intérêt (in-8 de VIII-152 pages, avec portrait ; prix : 2 fr. Fribourg, Herder). Nous ne saurions prendre un meilleur guide.

I. *L'enfance et les études secondaires (1829-1849)*

Jean Janssen naquit le 10 avril 1829 à Xanten, sur le Rhin inférieur, dans un pays plat, peu poétique, mais riche des grandioses traditions de la légende épique, et tout plein encore de souvenirs et de monuments du moyen-âge [1]. Ses parents étaient pauvres et menaient de front la vannerie avec un petit commerce d'épicerie. Mais c'étaient de braves gens, craignant Dieu, aimant bien leur pays. Janssen leur dut une bonne part des ardeurs religieuses et patriotiques qui enflammèrent sa vie. Quel terrible souvenir son père (né en 1799) avait gardé de Napoléon, et des horreurs de la guerre, et de « ces gueux de Français » *(Franzosenkerle) !* « Mon père, écrit Janssen lui-même, me racontait toutes sortes d'histoires du *temps français*, du temps des *guerres de délivrance*. Il m'enthousiasmait pour le vieux maréchal *Blüchel :* on lui en avait donné, à Berlin où il faisait son service militaire, un portrait qu'il conservait

[1] C'est l'antique *Santen*, la capitale des Francs de l'épopée, le berceau des *Nibelungen*. Santen, Worms et Vérone sont les trois points extrêmes du cercle qui enferme l'action des Nibelungen et dont tous les rayons convergent vers le centre de ce monde fabuleux où règne Attila (Hetzel), vers Etzelbourg. — On appelle aussi Xanten « *la Sainte Troie,* » parce que, d'après la légende, une partie de la légion Thébaine y aurait subi le martyre.

comme un précieux souvenir. J'étais perpétuellement en quête de livres qui me parlassent de cette grande époque ; je dévorais les chants patriotiques de Kœrner, de Schenkendorf, de Fr. Léopold de Stolberg... »

Stolberg, du reste, comme tout bon Allemand, n'avait pas été moins dur contre la Prusse que contre la France ; et le gouvernement prussien ne pesait pas moins lourdement aux populations rhénanes que la domination napoléonienne. Janssen avait huit ans quand fut brutalement arrêté l'archevêque de Cologne, Clément Auguste (20 novembre 1837). Ce fut comme un coup de foudre par toute l'Allemagne et dans tout le monde catholique. Nous avons dit ailleurs les détails de ce glorieux et terrible évènement, ses heureuses conséquences, et l'impulsion subite et durable qu'il imprima à la cause catholique en Allemagne (Voir *Ami du Clergé* du 31 mars 1892). Xanten était du diocèse de l'archevêque captif. Ce fut le barbier qui apporta la nouvelle à la famille Janssen. La mère tomba aussitôt à genoux et « pria les Cinq plaies pour l'archevêque et ses persécuteurs. » Janssen ne se rappelait jamais cette scène sans en être bouleversé. Ce n'était jamais du reste sans émotion qu'il parlait de ses parents, de sa mère surtout, des soins qu'elle avait pris de former sa piété, des premières prières, des premiers cantiques qu'elle lui avait enseignés, de sa charité pour les pauvres. « La prière des pauvres et des enfants pénètre les nuées, » aimait-elle à répéter.

Cette même année 1837, il fit, avec elle et sa tante, le pèlerinage de Kevelaer « à la bonne Mère de Dieu [1]. » Ce pèlerinage, qu'il répéta souvent dans la suite, lui révéla peut-être sa vocation historique. On lui avait acheté à Kevelaer un volume d'histoire universelle d'Annegarn. Le volume roulait justement sur la seconde moitié du moyen-âge. Le petit Janssen le dévora. C'était le premier livre profane qu'on lui mettait entre les mains, il l'apprit par cœur. « Qui sait, disait-il plus tard, si je serais devenu l'historien du peuple allemand sans ce cadeau de Kevelaer ? »

Avec sa vocation d'historien, ce volume éveillait aussi sa vocation de professeur. Il se mit à tenir école, groupant autour de lui, à la maison paternelle, bambins et bambines, et les initiant à ce qu'il entrevoyait déjà des beautés du moyen-âge. Il faillit même se faire une histoire. Ne lui était-il pas arrivé un jour de parler des « canailleries des princes ? » C'est là un mot qui ne nous semble plus guère exorbitant ; mais alors, on était en 1848, on vivait sous le régime de terreur réactionnaire inauguré par Metternich et les pauvres politiques de la Sainte-Alliance. Un policier vint faire des menaces à la mère de Janssen. Grand émoi à la maison paternelle ; le vicaire et le curé se mettent en prières pour détourner le danger. Aux prières, le curé ajoute un sermon au petit « révolutionnaire. » Celui-ci allait essayer de discuter, quand il vit le curé devenir blême. Il se résigna au silence, « sans pourtant avoir pu voir bien clair dans toute cette histoire. »

On lui mit entre les mains des livres plus inoffensifs : les *Quatre fils Aymon*, *Siegfried l'encorné*, la Vie de sainte Geneviève, les sermons de Goffiné, l'Histoire biblique d'Overberg, etc. On lui avait acheté aussi, à Kevelaer, tout ce qu'il fallait pour « dire la messe ; » et c'était là un de ses jeux favoris, où sa mère aimait à voir un premier indice de vocation sacerdotale. Toutes ces vocations se révélaient à la fois à la suite de ce pèlerinage de Kevelaer. Historien, professeur, prêtre en herbe, déjà il faisait imprimer, à peine âgé de 10 ans, un recueil des cantiques en usage à Xanten aux messes basses. Ce fut « son premier livre, » aimait-il à répéter plus tard.

Un grand deuil vint alors le frapper : il perdit sa mère le 9 décembre 1841. Son père se remaria ; l'enfant dut apprendre un métier. Le père de sa belle-mère était chaudronnier, on décida que le petit Jean serait chaudronnier. Mais sa vocation de chaudronnier ne se révéla pas : il ne put renoncer à ses chères lectures, toujours il avait un livre caché sous son tablier, et, qui pis est, il ne cessait de divertir et d'amuser ses compagnons de travail avec toutes ses histoires. Son père, cependant, restait tenace dans sa détermination et sourd aux observations. Un jour enfin, — c'était le dimanche de la passion 1844, — l'enfant étant allé porter à l'orfèvre une chaîne de montre qui avait besoin de réparation, l'orfèvre lui remontra longuement quel dommage ce serait pour lui, avec une si bonne tête, de devenir chaudronnier, et termina par ces mots : « Petit, il *faut* que tu étudies. » — « Je fus vivement frappé de cet avertissement, écrit Janssen ; j'allai à l'église, et, tout le temps des vêpres, je restai à genoux sous le clocher, devant le saint Sépulcre, là où si souvent j'avais prié avec ma pauvre mère. Je ne crois pas avoir jamais prié avec plus de ferveur que ce jour-là. En sortant de l'église, j'allai à la tombe de ma mère ; et quand je rentrai à la maison, j'étais parfaitement décidé à ne jamais faire un chaudronnier, à n'apprendre, du reste, aucun métier manuel, et, au contraire, à tout tenter pour reprendre mes études et réparer au plus vite le temps perdu (j'avais quinze ans déjà). Le samedi suivant, j'appelai les apprentis autour de moi et je leur dis : Attention, voici un holocauste qui se prépare, je ne ferai pas un chaudronnier. Et, en même temps, je jetai un plein baquet de colophane sur les charbons. Une grande flamme s'éleva. Le patron accourut, effrayé, croyant à un incendie. Je lui dis fort tranquillement : Il n'y a aucun danger, c'est simplement un holocauste que j'offre, en guise d'adieu à la chaudronnerie. Je veux étudier : si tu veux faire une bonne œuvre, aide-moi. » —

[1] On sait que ce sanctuaire, situé dans le voisinage de Cologne, est un des plus célèbres de l'Allemagne. Il a inspiré à ce mécréant de Henri Heine une ballade exquise de grâce et de piété mystique, le chef-d'œuvre de son auteur, au jugement de Paul Bourget. *(Sensations d'Italie)*.

Et ce brave homme l'aida, en effet. C'est à lui et au supérieur du collège de Xanten, l'abbé Cammann, que Janssen dut de pouvoir reprendre ses études après Pâques.

Janssen fréquenta le collège de Xanten jusqu'à l'automne de 1846, c'est-à-dire deux ans et demi, pendant lesquels il fit la besogne de cinq années scolaires. Il s'y éleva de la cinquième à la seconde supérieure [1]. Et non-seulement il possédait les matières du programme ; mais, prenant sur ses récréations et ses nuits, il avait lu, annoté, résumé, réduit en extraits une foule d'autres livres. Dès cet âge, il pratiquait la vieille maxime : Toujours lire la plume à la main.

A la fin de 1846, il partit achever ses études au Gymnase de Recklinghausen, où il devait passer trois ans. Là, il trouva des professeurs vieux-jeu, des hommes à la Joseph II, pleins de mépris pour le moyen-âge, encore tout imbus des idées de l'*Aufklærung* (le voltairianisme ou philosophisme allemand). Mais le jeune homme réagissait énergiquement contre ces tendances. Il disait un jour à l'un de ses amis : « Quand nous pourrons faire nous-même notre enquête, nous verrons bien si le moyen-âge, qui a édifié les cathédrales de Xanten et de Cologne, a été aussi sombre qu'on nous le dépeint. » En dehors des livres classiques, son auteur préféré était Frédéric-Léopold de Stolberg, le grand esprit, le cœur enthousiaste dont les poésies avaient enflammé déjà son enfance, et à qui, plus tard, il devait élever un monument impérissable. Il en aimait surtout la *Vie d'Alfred le Grand*, et l'*Histoire de la religion de Jésus-Christ*, qui imprima la première impulsion, décisive et féconde, à l'essor de la science historique dans l'Allemagne catholique.

Ses vacances aussi le replaçaient dans un milieu moins prussien. Il les passait à Xanten, fréquentant surtout son ancien supérieur, l'abbé Cammann, le vicaire Moemken et l'érudit Dr. Rütjes. C'est dans le commerce de ces hommes de cœur et d'intelligence qu'il sentit se révéler pleinement à lui le glorieux passé de Xanten, les richesses de ses antiquités romaines, les magnificences de sa cathédrale, la poésie de ses souvenirs mythologiques. Aussi, en 1849, au moment de quitter Recklinghausen et de subir son examen de fin d'études (l'*Abiturientenexamen*, le baccalauréat prussien), était-il fier de répondre à l'inspecteur qui lui demandait son lieu d'origine : « Je suis né voisin de Siegfried l'encorné ! »

[1] Qui correspond à peu près à notre troisième classique. Dans les Gymnases *prussiens*, la troisième, la seconde et la première prennent chacune deux ans : d'où les dénominations de *Unter-Tertia* et *Ober-Tertia*, *Unter-Secunda* et *Ober-Secunda*, *Unter-Prima* et *Ober-Prima*. Aussi, en Allemagne, les études s'achèvent-elles non à quinze ou seize ans comme chez nous, mais, ce qui est un avantage sérieux, autour de la vingtième année. Autre avantage : on laisse de côté, au Gymnase, la philosophie, qui est renvoyée à l'Université ou au *Lyceum*.

II. *Les études universitaires et l'entrée dans l'enseignement (1849-1854)*

Nous avons insisté sur ces premières années de Janssen, sur ces années d'enfance et de jeunesse qui nous révèlent déjà tout Janssen. Il est toujours resté jeune, toujours enfant ; et n'est-ce pas le plus bel éloge qu'on puisse faire d'une si haute intelligence ? De l'enfance, il a gardé toujours la naïveté, la sincérité, la confiance, l'ouverture de cœur, l'humilité, et cette faculté d'admirer et de s'enthousiasmer qui est, elle aussi, un signe de jeunesse et un fruit de l'humilité.

Après le Gymnase, l'Université. Il alla d'abord à Münster (Westphalie) étudier la théologie (octobre 1849). Il se croyait alors appelé aux travaux du saint ministère. Le mauvais état de sa santé, compromise depuis quelques années déjà par le surmenage intellectuel, l'y fit renoncer. Ajoutez une extrême délicatesse de conscience, voisine du scrupule. Sur les conseils de ses amis Beckmann et Gietmann, il quitta Münster et se rendit à Louvain [1]. (Pâques 1850).

C'est là que, définitivement, il se voua à l'histoire. Il y apprit la philosophie avec Mgr Laforêt, le droit canonique avec Feije, l'histoire avec Jean Moeller. Dès cette époque, ses recherches portent sur le XVIe siècle et le soulèvement des Pays-Bas. Il se perfectionnait aussi dans la connaissance du français et de l'anglais, l'Université étant alors fréquentée par nombre d'Anglais. Au reste, il menait une vie très sévère, s'interdisant absolument le théâtre et le cabaret. En revanche, il multipliait ses exercices religieux. Le mois de mai, à Louvain, lui laissa d'inoubliables impressions de piété. Il parle, dans une lettre de ce temps-là, de la *candidissima anima* de Mgr Laforêt : mais qu'il était bien fait pour la comprendre ! Rien d'exquis comme ses lettres à sa famille. Il trouvait à s'édifier partout. Jamais jeune homme ne témoigna plus d'affection à ses parents. Jamais voyageur ne fut mieux disposé à s'ouvrir aux bonnes impressions qui se dégagent des hommes et des choses. Lui, qui avait grandi parmi une population mêlée d'éléments protestants, qu'il appréciait vivement le bonheur de vivre en pays exclusivement catholique ! La piété des habitants, la profondeur du sentiment religieux, la simplicité des mœurs, la prière quotidienne du soir dans les églises, comme tout cela lui allait au cœur et lui rappelait « les années de sa première enfance ! » (Lettre du 23 avril 1850).

Les vacances de 1850 furent consacrées à parcourir la Belgique, si riche en monuments et souvenirs du moyen-âge. Il vit Bruxelles, Anvers, Bruges surtout, Bruges, que la splendeur de ses vieux édifices a fait surnommer la Venise fla-

[1] On sait que Louvain est la seule Université catholique libre de Belgique. Des trois autres Universités belges, deux, Gand et Liège, appartiennent à l'Etat ; la dernière, Bruxelles, est libre, mais elle a été fondée par le parti libéral en 1835 (l'année même où le parti catholique fondait celle de Louvain).

mande, Bruges, où « chaque pas apprend quelque chose, » écrivait-il, Bruges, où il tomba en extase devant les célèbres tableaux de Memling (hôpital Saint-Jean). Qu'on relise, au tome I de son grand ouvrage : *L'Allemagne à la fin du moyen-âge,* les pages enflammées qu'il a écrites sur Memling, et l'on verra comme il savait profiter de ses voyages et quelles impressions fécondes il en emportait. (Memling, le plus pieux peut-être des peintres du moyen-âge, avait jusqu'ici passé pour Flamand. Il paraît que c'est Allemand qu'il faut dire désormais. Son tombeau est à Bruges, à l'église Saint-Gilles; mais il était né près de Mayence, au village de Memmelingen, et aurait, comme beaucoup de ses confrères, reçu son nom le plus populaire de son lieu d'origine. C'est ce que vient d'établir, d'après des nouveaux documents, M. A.-J. Vauters, l'historien de l'art flamand, et c'est ce que l'on pourra lire dans l'ouvrage qu'il va publier sur Memling. Voilà une découverte qui aurait mis Janssen en jubilation).

A la fin de 1851, nous le retrouvons sur le Rhin, à l'Université de Bonn. Il y passa deux ans et goûta surtout les leçons de philosophie de Clémens et les leçons d'histoire d'Aschbach et de Dahlmann (lire la bonne étude qu'il a consacrée à Dahlmann dans ses *Zeit-und Lebensbilder,* II, pp. 154-202). Il y trouvait, du reste, des condisciples dignes de lui, notamment Ficker et Floss, qui se firent plus tard un nom sur le terrain de l'érudition historique. Au bout de deux ans (août 1853), sa thèse pour le doctorat était prête : elle roulait sur Wibald, abbé de Stavelot *(De Wibaldo abbate Dissertatio historica)* [1]. Il en donna, l'hiver suivant, une édition allemande, considérablement augmentée *(Wibald von Stablo und Corvey* 1098-1158, gr. in-8 de v-294 pages). Abbé, homme d'Etat et savant, Wibald est l'un des plus illustres personnages du XII siècle. Ami et confident de trois empereurs (Lothaire III, Conrad III et Frédéric Barberousse), il jouit également de la confiance de six papes (d'Innocent II à Adrien IV). Nul, plus que lui et le grand évêque Anselme de Havelberg, n'eut une plus juste conception des rapports de l'Eglise et de l'Etat ; nul ne se fit un idéal plus élevé de ce que devait être le Saint-Empire romain germanique ; nul ne vit avec plus d'effroi l'invasion du droit romain et l'établissement de l'absolutisme impérial qui en fut la conséquence. La thèse de Janssen obtint un accueil très favorable. Il reçut, entre autres, les félicitations de Bœhmer, dont le suffrage était décisif en pareille matière. Bœhmer trouva pourtant que Frédéric Barberousse était un peu flatté; il exprima la crainte que la tête du glorieux et terrible empereur ne fût apparue au jeune savant « environnée du nimbe de la légende, comme elle lui était apparue, à lui-même aussi, dans sa jeunesse... L'hostilité contre l'Eglise *(Kirchenfeindlichkeit),* poursuit-il, était, pour ainsi dire, innée aux Hohenstaufen. »

[1] Ficker, son ami de Bonn, avait pris pour sujet de thèse Rainald de Dassel, archevêque de Cologne, qui succéda à Wibald dans les fonctions de chancelier de l'Empire et exerça une influence si funeste sur Frédéric Barberousse.

En même temps, le ministère de l'Instruction publique offrait au nouveau docteur une allocation en vue d'un séjour de quelques mois à Berlin. Janssen s'y rendit. Il y dépouilla les bibliothèques et suivit quelques cours, notamment de Wattenbach et de Charles Ritter, le fondateur de la géographie comparée (cf. *Zeit-und Lebensbilder,* I, pp. 113-179). Une fois aussi, « pour s'amuser, » il alla écouter le célèbre Michelet, que l'on a surnommé le dernier hégélien (mort en décembre 1893).

En août 1854, il revint à Münster, et se fit inscrire à l'Académie de cette ville en qualité de *privat docent* (c'est le nom donné en Allemagne à une catégorie de professeurs libres, qui ne sont astreints à aucun programme, à aucun règlement, et font des cours sur les matières que bon leur semble, et dans la mesure où bon leur semble). Il y avait annoncé et commencé un cours sur le soulèvement des Pays-Bas, quand la chaire catholique d'histoire au gymnase de Francfort-sur-le-Mein vint à se trouver vacante et lui fut offerte ; (il y avait à Francfort, comme dans maint gymnase allemand, un professeur protestant d'histoire pour les élèves protestants, et un professeur catholique pour les élèves catholiques : c'est un avantage que l'on ne nous fait pas en France).

Janssen avait pris goût à Münster et à ses Westphaliens. Il aimait cette race à la fois robuste, aux convictions fortes, aux rudes pratiques, ce pays où la sève chrétienne circule avec une vigueur, une énergie devenue proverbiale en Allemagne. Il lui en coûtait de s'en séparer. Pourtant il n'ignorait pas ce que la position de *privat docent* a de précaire ; il savait que si elle prépare quelquefois l'éclosion de vocations indépendantes et fonde de grandes renommées sur l'unique prestige d'un professeur affranchi de toute tutelle, en revanche elle expose à beaucoup de tâtonnements et d'hésitations et souvent n'aboutit qu'à des avortements. A Francfort on lui offrait une situation assurée et fixe. Surtout il retrouvait là-bas Bœhmer et son cercle d'amis. C'est ce dernier motif qui pesa le plus fortement sur sa détermination. Il partit donc pour Francfort (fin octobre 1854) et y prit possession de la chaire d'histoire. Il devait la conserver jusqu'à sa mort.

III. *Bœhmer, Sophie Schlosser et le cercle d'amis de Francfort*

Le plus beau don que la Providence puisse faire à un jeune homme, écrit M. Pastor, c'est le commerce de maîtres à l'intelligence élevée, au cœur noble, à l'âme enthousiaste, tels que furent Bœhmer et Janssen.

M. Pastor peut apprécier ce bonheur, lui qui, destiné d'abord au commerce, fut ensuite gagné par Janssen à l'étude de l'histoire et resta des

années en relations presque quotidiennes avec son maître.

C'est ce bonheur aussi que Janssen venait chercher à Francfort, dans l'amitié de Bœhmer. Nul, plus que Bœhmer, ne contribua à l'éclairer, à le guider, à le fortifier dans sa vocation historique. La réputation de Bœhmer n'est pas aussi populaire, pas aussi universellement répandue que d'autres; elle n'en est pas moins solide. Il a travaillé surtout pour les érudits, et ses *Regestes des Empereurs (Kaiserregesten)* resteront l'une des sources principales pour l'étude du moyen-âge. Il avait tous les dons de l'artiste, du poëte, du littérateur. S'il cultiva de l'histoire le côté ardu, s'il s'attacha aux recherches érudites, ce fut par devoir, non par goût. Il fallait premièrement compulser les sources et préparer les matériaux en vue de la grande histoire définitive. « *Abnega temetipsum :* c'est un précepte, disait-il, qui est à l'adresse aussi des historiens. Faisons, non ce qui nous plaît davantage, mais ce qui est le plus difficile. »

Né à Francfort en 1795, c'est en Italie, à Rome, qu'il puisa l'amour ardent de l'Allemagne et du moyen-âge. Il y passa deux ans (1818-1819), dans ce cercle d'amis qui formaient à Rome une Allemagne spirituelle *(das « geistige Deutschland »)*. C'était une Allemagne idéale comme on eût été fort embarrassé d'en démêler une à travers le groupement confus et contre nature qu'avaient réalisé les traités de 1815 et la politique néfaste de Metternich. Là, tandis que les armées françaises piétinaient l'Allemagne et préparaient son unité en paraissant détruire son indépendance, là s'étaient réfugiés de jeunes artistes, qu'agitait déjà le besoin d'un art national, et qui allaient se refaire une patrie loin de celle d'où ils étaient comme exilés : *parvam Trojam simulataque magnis Pergama.* C'étaient Cornelius, Overbeck, Schnorr, Veit, Eberhard, les Passavant, Koch, Mosler, etc... Ils s'étaient retirés au milieu des ruines d'un couvent abandonné; ils n'avaient guère pour nourriture que celle des anachorètes; ils vivaient dans le dénuement, dans la crainte; ils ne reçurent de Metternich que du mépris, et ne trouvèrent que défiance chez l'empereur François II qui ne comprenait rien à leur idéal et voyait des tendances révolutionnaires dans tout ce qui s'écartait des voies administratives. Mais ils avaient leur jeunesse, leur enthousiasme, les ravissements de la ville Eternelle, les visites aux catacombes et aux basiliques, la découverte toute nouvelle de l'art chrétien, et surtout une immense espérance en l'avenir, en cette Allemagne nouvelle qu'ils portaient en eux et dont tressaillait leur cœur [1].

Rentré à Francfort (1819), Bœhmer y fut nommé administrateur de l'Institut artistique Stædel. Pendant plusieurs années, il s'occupa de beaux-arts, ce qui n'est pas une mauvaise préparation pour aborder ensuite, avec une intelligence large et une critique équitable, l'étude de l'histoire. En 1829, il commença la publication de ses *Kaiserregesten*, qui devaient absorber son activité. Nul livre n'est plus instructif sur tout le passé scientifique, artistique, ecclésiastique, politique et social de l'Allemagne; et par surcroît, c'est une superbe apologie de l'Eglise.

Jusqu'à la mort de Bœhmer, arrivée en 1863, ses amis comptèrent sur sa conversion. Lui-même ne parlait jamais de l'Eglise et de ses institutions qu'avec le plus tendre respect et la plus sincère admiration. Il vivait à Francfort dans un milieu catholique, entouré de catholiques fervents. Hors de Francfort, il avait l'amitié de catholiques célèbres, des deux Boisserée, de Gœrres, de Savigny, etc. Clément Brentano l'avait mis en relations avec les saints évêques Sailer (de Ratisbonne) et Diepenbrock (de Breslau), avec les professeurs de Mayence Raess et Weis (évêques plus tard de Strasbourg et de Spire). Avec cela, c'était une âme élevée, noble, simple, dévouée, généreuse, admirée de tous ceux qui l'abordaient. Il semblait que la grâce ne pût trouver un terrain mieux préparé. A aucun prix il ne voulait passer pour protestant. Et pourtant, il ne se résolut pas au pas décisif. Il ne rentra pas dans le sein de l'Eglise. Quand on est né protestant, qu'on a été élevé dans la négation absolue de tout sacerdoce et de toute hiérarchie, quel préjugé à vaincre, quel abîme à franchir pour s'élever à la conception nette d'une Eglise visible, organisée par Jésus-Christ pour la suite des temps, obligatoire pour tous !

Tel était l'homme avec qui Janssen vécut dans un commerce presque quotidien pendant neuf ans, dans une amitié que la mort seule put rompre. Il l'avait vu déjà une première fois en 1853. Venu cette année-là passer les vacances de Pâques à Francfort, il avait été présenté à Bœhmer sur une lettre de recommandation du professeur Aschbach (de Bonn); et, dans une inoubliable promenade aux bords du Mein, le grand érudit exposa au jeune étudiant le rôle que devait jouer l'étude de l'histoire dans l'apologétique catholique. Il lui dit combien il aimait « l'ancienne Eglise; » « malheureusement, poursuivait-il, elle n'a plus guère d'in-

[1] Nous avons dit déjà *(Ami du Clergé,* 1893, p. 484, 1892, p. 804-805) comment plusieurs de ces généreux jeunes gens, logiques dans leur enthousiasme pour l'art et la civilisation catholiques du moyen-âge, à la suite aussi et sur le conseil de Frédéric Schlegel, revinrent au catholicisme : Overbeck, Guillaume et Rodolphe Schadow, Vogel de Vogelstien, Ph. Veit et son frère, Eggers, Müller (de Cassel), Roden, etc. Schlegel lui-même, le grand romantique, était un converti de Fred. Léopold de Stolberg, dont on est toujours sûr de retrouver l'influence à l'origine de toutes les grandes et belles choses de l'Allemagne catholique en ce siècle. « Chaque fois que je demande les motifs de leur conversion aux nouveaux convertis, qui grâce à Dieu se multiplient de nos jours, écrivait Schlegel (juillet 1816), presque toujours on me cite Stolberg et son *Histoire de la religion de Jésus-Christ.* » — Cf. JANSSEN, *Stolberg,* II, p. 443; JANSSEN, *Bœhmer,* I, passim; — J. GALLAND, *Die Fürstin Amalie von Gallitzin und ihre Freunde,* 2r Theil; HEINRICH, *Clemens Brentano* (ces deux dernières études sont des publications de la *Gœrresgesellschaft).*

fluence que sur les cœurs ; il faudrait qu'elle essayât de reconquérir la souveraineté qu'elle a perdue sur les esprits ; et parmi les catholiques, en particulier sur le terrain de l'histoire, on voudrait voir un plus grand nombre d'écrivains unir, à la sûreté du jugement, la solidité des connaissances, afin que *les autres*, Ranke et consorts, ne soient pas seuls à avoir la parole. » Et, passant devant la statue de Charlemagne, Bœhmer s'arrêta tout-à-coup : « Cette statue nous dit ce qui nous manque : une histoire du peuple allemand écrite par un historien catholique. Ce que nous avons et connaissons sous le nom d'histoire d'Allemagne, n'est que farce. *Was wir als deutsche Geschichte haben und kennen, ist nur eine Farce.* » Et c'est là, sur le pont du Mein, devant la statue de Charlemagne, le 18 avril 1853, que Janssen prit la résolution d'écrire l'histoire du peuple allemand. Bien des travaux s'imposèrent à lui dans l'intervalle ; mais il ne perdit jamais de vue la grande tâche à laquelle l'avait providentiellement appelé la voix de Bœhmer.

Par Bœhmer, Janssen fut introduit chez Sophie Schlosser. Le salon de cette dame était alors un centre de vie catholique très intense en ces années où partout l'Allemagne catholique se relevait de ruines séculaires, et le célèbre curé Beda Weber saluait déjà l'aurore du jour où Francfort serait une petite capitale catholique. Convertie du protestantisme avec son mari le conseiller Schlosser, Sophie Schlosser, « madame la Conseillère, » *Fraurath*, comme on l'appelait couramment, était une de ces femmes d'élite que la Providence parfois semble se plaire à associer aux grands mouvements d'âmes, aux résurrections spirituelles et morales. En elle les dons de l'intelligence allaient de pair avec les qualités du cœur. Elle passait l'hiver à Francfort, l'été dans sa superbe résidence de Neuburg (près d'Heidelberg). A Neuburg plus encore qu'à Francfort, elle attirait tout ce que l'Allemagne catholique avait de mieux, artistes et écrivains, laïques et gens d'Eglise. Là s'élaborait toute une littérature catholique qui remua puissamment l'esprit public et accéléra le retour aux idées romaines. Là s'accumulait une bonne part des énergies qui plus tard aidèrent les catholiques à supporter les horreurs du Culturkampf (cf. Dr. V. Steinle, *Historisch. polit. Blœtter*, 1892, CIX, pp. 751-768). Là Janssen apprit à connaître les évêques Ketteler de Mayence, Ræss de Strasbourg, Weis de Spire, Molitor, Heinrich, Lieber (le leader actuel du centre allemand), Philipps, Walter, Vering, le P. Roh, le général de Radowitz, Benjamin Herder, l'éditeur qui alors fit tout pour la diffusion de la littérature catholique naissante, le cardinal Reisach (archev. de Münich), Edouard de Steinle, le maître de la peinture chrétienne, fixé à Francfort depuis 1837. Steinle, Bœhmer, Janssen, c'étaient les trois inséparables, tous trois artistes, tous trois poètes, tous trois hommes de science et de conscience, de dévouement et de franchise, d'abnégation et de désintéressement. Quelles forces tous ces gens ont puisées dans leur union ! Et quel beau chapitre, dans l'histoire de l'amitié chrétienne, de ses suavités et de ses énergies, de ses bonheurs et de ses bienfaits, que le tableau de la Renaissance catholique dans l'Allemagne contemporaine !

IV. *La vocation sacerdotale (1860). — L'œuvre. La mort (1891).*

I. Janssen était heureux à Francfort. Son bonheur se reflète dans toutes ses lettres à ses parents. Son professorat ne lui prenait que peu d'heures par semaine. Devant lui s'ouvraient de riches bibliothèques et les archives inépuisables de la vieille ville où tant d'empereurs avaient été créés. Une seule chose le préoccupait : c'était la question de sa vocation.

Dès l'enfance, il s'était senti attiré vers l'état ecclésiastique. Nous avons dit que sa santé d'abord, ses scrupules ensuite l'avaient fait hésiter. A Francfort, il ne parlait plus de rien, et l'on se demandait déjà quel serait l'élu de son cœur, quand tout à coup, en 1859, il prit un congé et s'en fut à Tubingue achever sa préparation théologique. A Noël il venait faire sa retraite à Aschaffenbourg, au couvent des capucins. Il y fut reçu par le P. François de Borgia Fleischmann, à qui il a consacré des pages si émues et si édifiantes dans ses *Zeit-u-Lebensbilder* (I, p. 380-404). Laissons-lui la parole :

« Je n'étais jamais entré dans un couvent de capucins, jamais je n'avais eu de relations avec un capucin. Mon cœur se serra quand le Père se présenta pour diriger ma retraite. Il me semblait si sévère, si froid même ! Je lui confiai ma résolution de me faire prêtre. Il me répondit par un long silence ; et en même temps il me fixait étrangement. Jamais je n'oublierai l'impression que me fit ce silence et ce regard tranquillement scrutateur. Après cela, il parla, et voici les premiers mots qu'il me dit : « *Aimez-vous la solitude ?* « *aimez-vous l'oraison mentale ? avez-vous une* « *tendre dévotion pour la sainte Vierge ?* sinon, « je vous en prie, ne vous faites pas prêtre, car « vous ne seriez ni digne prêtre, ni prêtre heu- « reux. Songez bien que vous êtes en face de l'acte « le plus grave et le plus gros de responsabilités, « mais aussi le plus riche en bénédictions, si vous « l'accomplissez en toute humilité et conscience. » Puis, sans en dire davantage, il tomba à genoux, et nous récitâmes ensemble le chapelet, qu'il m'enjoignit de réciter chaque jour de ma retraite. « C'était un temps de profonde démoralisation, « dit-il, que celui où l'on cessa de réciter le chapelet en Allemagne, alors que même les supé- « rieurs ecclésiastiques (des témoignages imprimés « en font foi) détournaient le peuple de cette sainte « pratique. » J'avais apporté avec moi un Saint-Jure : il trouva le livre excellent, me fixa ma tâche pour le lendemain, et me quitta en me souhaitant : « Bonne Noël ! Si le Sauveur vient à nous, il faut, « nous, aller au-devant de lui. »

Et Janssen alla au-devant du Sauveur. Prêtre en 1860, sa vie sacerdotale fut un modèle de régularité et de ferveur. Il n'oublia jamais l'avertissement du père Capucin : « Qu'il ne faut pas cultiver la science sans la piété; qu'il ne faut pas que nos profits intellectuels soient une perte pour notre âme. » Il vivait pour l'autel. La sainte Eucharistie, la sainte Messe fut toujours le centre de sa vie, de ses affections. Il n'eut pas de plus grande joie que le jour où le pape lui accorda d'avoir chez lui une chapelle domestique et d'y garder le saint Sacrement. Au reste, ceux qui l'ont lu le connaissent et savent qu'il est difficile de rêver une âme plus embrasée d'amour pour l'Eglise et pour les choses saintes.

Prêtre, professeur, écrivain, sa vie s'écoule dans le calme de l'étude. En dehors de ses publications et de ses fréquentes maladies, peu d'incidents sont à signaler. Il entreprend un grand voyage en Italie, après la mort de Boehmer (1863-1864) ; mais le formalisme italien allait bien moins à son cœur que la profondeur du sentiment allemand. On lui offrit en 1875 un siège au Landtag prussien; il accepta et se joignit quelques mois à la glorieuse phalange du Centre : mais le terrain brûlant du parlementarisme n'était point fait pour lui, il revint à ses chères études : « Je ne me sens pas de l'étoffe dont on fait les parlementaires, écrivait-il à Onno Klopp, et je n'en souffre du reste point du tout. » On voulut l'élever à l'épiscopat, il refusa constamment, et un jour que la chose paraissait imminente, un de ses amis le vit fondre en larmes. A plusieurs reprises, Léon XIII voulut l'attirer à Rome et lui confier la bibliothèque vaticane, une première fois en 1883, ensuite à la mort d'Hergenrœther, en 1890. On parlait même de l'élever au cardinalat. Janssen fit agir ses amis, objecta sa santé : en réalité, il ne voulait, à aucun prix, s'éloigner de l'Allemagne. Au reste, sa santé était vraiment déplorable. Toute sa vie il fut malade ; à maintes reprises, et dès les premières années de son séjour à Francfort, on le crut perdu. Il s'épuisait de travail, au grand détriment de ses nerfs et de sa poitrine. Presque chaque année on dut l'envoyer faire une cure et prendre un repos absolu dans l'air pur des montagnes.

II. Maintenant, on n'attend pas de nous que nous analysions et appréciions l'œuvre de Janssen. Elle est bien trop considérable et surtout prête flanc à des discussions trop épineuses. Au reste, nous en avons déjà touché, dans cette revue, quelques points de détail. Voici un aperçu de ses principales publications :

Après son double travail (latin et allemand) sur *Wibald de Stavelot*, il édite (1855) le tome II de l'*Histoire de Saint-Louis*, œuvre que son compatriote Scholten n'avait pas eu le temps de mener à bonne fin.

Ensuite deux dissertations : l'une sur le *Soulèvement des Pays-Bas*, l'autre sur les *Sources de l'histoire de Cologne au moyen âge* : toutes deux publiées dans les Annales de la Société d'histoire du Rhin inférieur (1855).

En 1856, le tome III des *Sources de l'Histoire du diocèse de Münster*.

Désormais toutes ses études se rapportent à la période qui part de la fin du moyen âge. En 1861, il donne : *Convoitises de la France sur le Rhin et sa politique anti-allemande aux siècles passés (Frankreichs Rheingelüste*, etc.). Il est, dans ce livre, pour la France, sévère jusqu'à l'injustice. Ce n'était que trop naturel de la part d'un homme qui jugeait les choses d'un point de vue exclusivement allemand. Nous avons dit déjà (1893, p. 769-776) ce qu'il y a d'absurde ou d'exagéré dans les reproches dont bon nombre d'Allemands chargent notre politique au nom des intérêts catholiques. Au reste, peu sont aussi pleins de préventions et de préjugés que Janssen. Il ne vint jamais en France; et, entre Français et Allemands, entre peuples aussi divers de tempérament national, de goûts, d'habitudes, aussi profondément séparés par les nécessités de la politique, on se juge fort mal, on se fait de singulières illusions, aussi bien dans le sens optimiste que dans le sens pessimiste, tant qu'on ne s'est pas connu par un commerce personnel, par un contact de chaque jour. Il faut se garder des engouements irréfléchis et des dénigrements systématiques [1].

En 1863, étude sur *Schiller historien*. Il n'a pas de peine à démontrer que Schiller traitait l'histoire absolument en romancier et en dramaturge, sans aucun souci de la vérité.

La même année, il achevait le tome I des *Correspondances impériales de Francfort* (gr. in-8 de x-818 p.), allant de 1376 à 1439. Il les avait exhumées, avec d'autres documents précieux, des archives de Francfort. Avec ce volume était fondée définitivement sa renommée scientifique. C'était un ouvrage désormais « aussi indispensable à l'historien que le bréviaire au prêtre. » — Le tome II et dernier, qui allait de 1440 à 1519, parut, partie en 1866, partie en 1872 (gr. in-8 de XL-1001 p.).

En 1865, *Genèse du premier partage de la Pologne*.— La même année, avec ses amis Haffner (aujourd'hui évêque de Mayence) et Thiessen (curé

[1] Par exemple, la France est jugée avec une équité relativement suffisante dans un livre qui a paru récemment et qui fait quelque bruit en Allemagne : *Aus dem modernen Babylon, Pariser Bilder*, par Hermann Kuhn (Cologne, Bachem, in-12, 3 fr. 75). Nous n'aimons pas le titre du livre. Qu'on laisse les Français baptiser, si cela leur plaît, Paris du nom de Babylone ; ce n'est pas l'affaire des Allemands, qui feraient mieux de débabyloniser leurs grandes villes. A part cela, le volume se lit avec plaisir. L'auteur y parle avec justice, en somme, des grandeurs et décadences de la République, de la juiverie, de la société parisienne, des plaisirs et divertissements mondains, des ouvriers, de la vie populaire, des superstitions, du spiritisme, etc. Il a passé plus de vingt ans à Paris ; et certainement, c'est dans l'atmosphère parisienne que son style a pris ce tour piquant et svelte qui n'est pas sans surprendre chez un Allemand. Tout pesé, il justifie le mot connu : « Nous autres Parisiens, nous valons bien mieux que notre réputation. »

de Francfort), il fondait la société de propagande de brochures populaires et ouvrait le feu avec deux brochures qui eurent grand succès et ont été récemment réimprimées : *La Russie et la Pologne il y a cent ans*, et *Gustave-Adolphe en Allemagne*.

Tout le monde se le disputait. En 1867, l'archevêque Fribourg, son métropolitain, le vénéré Monseigneur Vicari, usé par l'âge (il avait 94 ans), lui confiait la rédaction d'une Lettre pastorale pour le centenaire de saint Pierre. Janssen écrivit sa *Papauté dans l'histoire*, qui fut immédiatement traduite en anglais, en italien, en hongrois.

En 1868, parut la *Vie et Correspondance de Bœhmer* (3 volumes gr. in-8). Janssen excella toujours dans l'esquisse biographique. Ecrivant la vie de Bœhmer, il n'eut qu'à laisser parler son cœur. « J'ai vécu en Bœhmer, écrivait-il à Onno Klopp, sa mort termine une époque de ma vie. »

Après la guerre, il s'occupa beaucoup de la presse catholique qui, sous le coup de fouet du Culturkampf, prenait un élan prodigieux. Il voyait là un devoir sacré pour tout Allemand capable de tenir une plume.

En 1875, sur de nombreuses instances, il réunit en volume les portraits qu'il avait éparpillés à travers les revues. Ce sont ses *Zeit und Lebensbilder*. Nous en avons rendu compte déjà (1892, p. 197).

Une autre biographie qui lui fut bien douce aussi à écrire, ce fut celle de Stolberg. Avec Stolberg, il avait les mêmes affinités d'esprit et de cœur qu'avec Bœhmer, Stolberg avait charmé son enfance et enflammé sa jeunesse, Stolberg allait le reposer des travaux épuisants de son âge mûr. Plusieurs, en Allemagne, avaient écrit déjà la vie de Stolberg ; aucun n'avait pu dépouiller le riche trésor des archives familiales qui sont conservées au château de Brauna (Saxe Royale). Janssen est le premier à qui elles furent ouvertes par la libéralité du comte Alfred de Stolberg († 1880). Il passa là, dans le plus aimable des milieux, quelques mois (1875) qui furent exquis et pour lui et pour ses hôtes. Il en rapporta sa grande vie de Stolberg, qui parut en 2 volumes gr. in-8 (1876-1877). — Plus tard, en 1881, au moment où il venait d'achever le tome III de son grand ouvrage et d'étudier les intrigues des princes protestants et les hontes dont l'aboutissement fut l'abominable paix religieuse de 1555, il éprouva le besoin de « se refaire l'esprit en plus noble compagnie et d'échapper aux tristesses de la Réformation. » Il « se réfugia dans le glorieux milieu dont Stolberg était le centre, » et publia de son héros une nouvelle biographie, plus courte celle-ci, mais où l'on aurait tort de voir un simple abrégé de la première (1882, in-8 de XVI-496 p.).

Il ne nous reste plus qu'à signaler l'œuvre capitale de Janssen, celle qui lui assure, disait Albert Sorel, dans le *Temps*, « la première place parmi les historiens Allemands, — pour ne pas dire, ajoutait plus tard le même critique, parmi les historiens de l'Europe entière » : l'*Histoire du peuple Allemand depuis la fin du moyen âge*. Il en commença la publication en mai 1876, et la poursuivit jusqu'au tome VI, qui nous conduit au seuil de la guerre de Trente ans.

Nous le disions en commençant cette étude, la publication de l'œuvre de Janssen fut un événement littéraire de première importance. Le Luther de Janssen fit autant de bruit que le Napoléon de Taine; et les classiques jacobins de Taine ne seraient que de vulgaires bourgeois, comparés à ces jacobins romantiques du XVI^e^ siècle, moines et prêtres défroqués, prolétaires de la petite noblesse, comme Ulrich de Hutten, ou gueux sortis des bas-fonds populaires, comme le tailleur Jean de Leyde, sorte de Marat ostrogothique, figure de cauchemar, qui semble tirée d'un conte fantastique d'Hoffmann, Luther les dépassant tous de toute la tête, énergumène qui incarne en lui la Réforme mieux qu'aucun jacobin n'incarne la Révolution.

Une pareille œuvre devait déchaîner des colères sauvages. Janssen, intrépide, alerte, recevait les coups, ripostait vigoureusement, et poursuivait son travail, dans l'ardeur de la mêlée, dans la fièvre du combat. Les colères tombèrent, et tout le monde, amis et ennemis, finit par rendre justice à la profonde conscience de l'historien.

Car la conscience historique de Janssen est inattaquable, non moins que son talent d'exposition dramatique, qui le met hors pair. Quant au reste, on peut le discuter. Sa méthode d'abord : à grouper ainsi les documents, on peut tout prouver. Dix mille petits faits ne font pas une grande vérité. Ce serait le cas de rappeler le mot de Benjamin Constant : « J'ai là quatre cent mille faits qui chargent à volonté. » — Souvent ce qu'il présente comme signe de bien-être des classes pauvres au XV^e^ siècle, pourrait être interprété dans un sens moins décisif ; par exemple, l'usage des bains : aujourd'hui l'usage du linge y supplée et les rend moins indispensables ; — par exemple encore, l'usage de la viande : Athénée nous raconte que les Gaulois, avant César, se nourrissaient principalement de viande, Tacite en dit autant des Germains : s'ensuit-il que Gaulois et Germains aient joui d'un bien-être plus appréciable que les Français ou les Allemands d'aujourd'hui ? — Discutables aussi sont ses chiffres : un document *authentique* n'est pas par là-même un document *vrai*. Les statistiques du XV^e^ siècle sont-elles plus infaillibles que celles du XIX^e^ ? — Puis, cette ardeur extrême de sentiment et d'imagination, qui prête à son style sa magie prestigieuse, est-elle bien compatible avec l'impartialité que l'on demande à l'historien ? Sans doute l'impartialité n'est point l'indifférence. Il y a pourtant un juste milieu à tenir. Le sentiment est une lumière pour l'historien, il éclaire ; mais aussi, comme toute lumière trop vive, il aveugle et égare. C'est un instrument qui peut devenir aussi dangereux qu'il est utile. Il met sur la voie des découvertes : ne trouvent que ceux qui aiment ; il met sur la

voie aussi des erreurs. Il y a telles pages de Janssen qui vous pénètrent d'enthousiasme, — et qui révoltent le jugement. Une Allemagne idéale emplissait son âme, dominait, transportait son imagination comme une vision, et cette imagination colorait parfois de reflets inattendus les textes et les documents qui lui passaient sous les yeux.

Ces remarques visent surtout le tome I de Janssen : l'*Allemagne à la fin du moyen âge ;* et c'est justement ce tome que Janssen, peu de temps avant sa mort, annonçait l'intention de remanier dans un sens moins optimiste.

Il ne comptait point s'arrêter dans son travail. Il l'eût mené jusqu'à nos jours, si Dieu l'eût permis. La maladie le retarda ; et après la maladie, la mort. Il avait souffert beaucoup toute sa vie ; il souffrit cruellement dans ses derniers jours. Pourtant la mort lui fut douce. Elle ne l'effraya point. Il eut le bonheur d'être assisté, sur son lit de mort, par son ami le P. Baumgartner, S. J., un vaillant de la plume, dont le *Goethe* avait, lui aussi, comme le Luther de Janssen, soulevé de vives tempêtes. Il s'endormit paisiblement le 23 décembre 1891. Sa mort était la réalisation de sa devise : *Durch Kreuz zum Licht.* PER CRUCEM AD LUCEM !

Q. — Le confesseur a-t-il le droit de supprimer les communions de règle établies dans les communautés ? S'il a ce droit (ce que je crois), que devient l'obligation de ces communions et quelle est l'obligation de les faire ? Et peuvent-elles être toujours appelées communions de règle ?

R. — Les communions de règle n'obligent pas sous peine de péché ; elles sont simplement de conseil, comme les autres points des constitutions.

Le confesseur n'a pas à les permettre, puisqu'elles le sont par les constitutions. Quant à les retirer, il le peut pour des motifs graves. On ne peut guère invoquer d'autre motif qu'une indisposition positive de la part du religieux ou de la religieuse.

Q. – Dans notre diocèse, l'honoraire d'une messe chantée est de 3 fr. depuis dix ans ; avant il était de 2 fr. 50. Comme il y a intérêt pour la fabrique à ce que les messes soient chantées, puisque le chantre est à forfait, et que, d'autre part, il y aurait eu des protestations si le curé avait exigé le tarif, 3 fr., l'honoraire d'une messe chantée a été maintenu à 2 fr. 50 ; mais il arrive parfois qu'une personne verse une somme considérable pour, 20, 30, 50 messes : dans ce cas, le curé peut-il, à l'insu de la personne, prendre 3 fr. et réduire d'autant le nombre des messes? s'il l'avait fait, à quoi serait-il tenu ?

R. — Deux principes absolument sûrs vont nous servir à résoudre la difficulté :

1° Toutes les fois que les fidèles remettent une somme quelconque pour des honoraires de messes, *sans en fixer le nombre,* ils sont censés se conformer au tarif diocésain : ce tarif fait loi pour les fidèles comme pour les prêtres.

2° Le curé qui *explicitement* ou *implicitement* a accepté un honoraire inférieur à la taxe diocésaine ne peut se compenser en diminuant le nombre des messes. Il y a acceptation *explicite* quand le prêtre fixe lui-même un chiffre inférieur à la taxe. L'acceptation au contraire est *implicite* quand les fidèles, au su et vu du prêtre qui n'a pas protesté, ont offert une somme inférieure à la taxe diocésaine, en déterminant le nombre précis des messes qu'ils désiraient.

Dans le cas proposé, si les fidèles offrent une somme de 25 fr. en disant : *Voilà pour dix messes !* le curé qui a accepté sans observation est obligé de chanter les dix messes et de se contenter d'un honoraire de 2 fr. 50, tandis que le tarif lui alloue 3 francs.

Si au contraire les fidèles remettent une somme de trente francs, en disant : *Voilà pour des messes !* sans en fixer le nombre, on peut suivre le tarif diocésain.

Q. — Je viens d'apprendre par la dénonciation d'un faux frère qu'un de mes neveux, d'une quarantaine d'années, attaché au bureau du préfet de police, est affilié à la triste société de la *franc-maçonnerie* en qualité d'archiviste.

Prêtre, au déclin de la vie, j'aime à demander à l'*Ami* si je dois continuer à le voir, à lui écrire, à lui faire des cadeaux de jour de l'an, etc. Je ne veux pas être juge dans ma propre cause et dans le chagrin que me crée cette triste situation.

P. S. — Je dois ajouter que j'en ai déjà causé avec lui, et qu'il ne croit pas pouvoir se démettre et abandonner ses compagnons dans la position où il se trouve. Je ne puis donc rien espérer. Que faire ? Un mot, s'il vous plait, sage *Ami !*

R. — L'*Ami du clergé* est d'avis que vous ne pouvez continuer à traiter avec bienveillance un individu, fût-il votre neveu, qui refuse de quitter la franc-maçonnerie. Comme vos exhortations ont été sans succès, peut-être que vos réprimandes feront plus d'effet. D'ailleurs c'est la seule chance de salut qui reste à ce pauvre égaré, et votre affection pour lui vous fait un devoir de ne pas la lui enlever.

Q. — Une personne demande par écrit à être enterrée dans une paroisse voisine. Le curé peut-il exiger un droit de fabrique ? si oui, comment doit être déterminé ce droit ?

R. — Oui, le curé peut exiger un droit pour la fabrique et pour lui quand une personne demande à être inhumée dans une paroisse étrangère : c'est ce qu'on nomme la quarte funéraire.

Ce droit consiste dans une portion *a)* des honoraires versés en argent ou en nature pour les funérailles ; *b)* des offrandes faites à l'autel ou ailleurs pendant la messe des funérailles ; *c)* des cierges placés autour du corps et sur les autels pendant la cérémonie, et de ceux que les fidèles portent à la main à la levée du corps ; *d)* de toutes les offrandes faites à l'église jusqu'au 30e jour.

La quantité de la quarte funéraire, ou portion canonique, n'est pas déterminée par une loi générale, mais par les coutumes particulières à chaque région.

L'obligation de payer la quarte funéraire incombe à l'église qui fait le service funèbre, et non aux héritiers.

Tel est le droit commun. En cas de difficulté, la question est du ressort de l'évêque, qui a pouvoir pour déterminer la somme qui doit être versée pour la quarte funéraire.

Q. — Fidélis s'est engagé, par vœu, à faire brûler, pendant un an, devant la statue de la sainte Vierge, *un cierge bénit*. Sans se renseigner davantage, il se procure une quantité suffisante de bougies (stéarine) qu'il a présentées à la bénédiction générale des cierges, le jour de la Chandeleur. Sur la fin de l'année, il lui tombe sous la main un livre dans lequel il lit que la bénédiction de l'Eglise ne peut tomber que sur de véritables cierges, c'est-à-dire sur des cierges de cire, les bougies de stéarine n'étant point sanctifiées par la bénédiction solennelle de la Chandeleur. Perplexe, Fidélis demande à l'*Ami* s'il a accompli son vœu. Il demande aussi où il en serait par rapport à son vœu, si les bougies de stéarine avaient été bénites en employant la formule *Benedictio candelarum extra diem Purificationis B. M. V.* ou simplement *Benedictio ad omnia.*

R. — L'obligation du vœu dépend de la volonté de celui qui le fait. Pour savoir à quoi le vœu oblige, il faut voir à quoi on a voulu s'obliger. Si Fidélis a voulu s'obliger à faire brûler un *cierge bénit*, sans distinguer entre cierge de cire et cierge de stéarine, il est plus que probable qu'il a entendu donner un cierge semblable à ceux que l'on fait brûler d'ordinaire devant l'autel de la sainte Vierge. Si ces cierges sont en stéarine, et non en cire pure, il suffit qu'il donne un cierge en stéarine. Et même dans le doute s'il a entendu donner de la cire ou de la stéarine, il y aurait lieu de prononcer en sa faveur et de ne pas l'obliger à donner le cierge dont le prix est le plus élevé.

Ce qui prouve, du reste, que Fidélis n'a pas voulu donner un cierge de cire, c'est qu'aussitôt après l'émission de son vœu, il a, en toute bonne foi, fait brûler de la stéarine, croyant ainsi remplir son obligation.

Quant à la bénédiction requise pour le cierge promis, il n'était nul besoin que ce fut la bénédiction solennelle de la Chandeleur.

NOTES & RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

POUR AIDER LES ECCLÉSIASTIQUES A COMPOSER ET A COMPLÉTER LEUR BIBLIOTHÈQUE

PREMIÈRE PARTIE

Livres de piété pour les ecclésiastiques

IV. — EXAMEN PARTICULIER

Tronson. — EXAMENS PARTICULIERS sur divers sujets propres aux ecclésiastiques. 1 vol. in-12 de 540 pages, 2 fr. 75.

Nouvelle édition entièrement revue et corrigée avec soin par Messieurs les Directeurs du Séminaire de Saint-Sulpice, et augmentée des examens sur les principales fêtes de l'année et pour le temps des vacances (chez Roger et Chernoviz, 7, rue des Grands-Augustins, Paris).

Valuy. — LE DIRECTOIRE DU PRÊTRE dans sa vie privée et dans sa vie publique, par le P. Benoit *Valuy*, de la Compagnie de Jésus. Dix-septième édition. In-18 de 210 pages, prix : 1 fr. 10 (chez Vitte, 3, place Bellecour, à Lyon).

PRATIQUE DE L'EXAMEN PARTICULIER, d'après saint Ignace. Brochure in-32 de 60 pages, prix : 0 fr. 30 (à la librairie de l'Œuvre de Saint-Paul, 6, rue Cassette, Paris).

Bénard. — EXAMEN A L'USAGE DU CLERGÉ, par l'abbé *Bénard*. 5e édition, dédiée à S. E. le cardinal Donnet, et approuvée par plusieurs archevêques et évêques. In-12, 156 p. 1 fr. (chez Casterman, 66, rue Bonaparte, Paris).

Gaduel. — AVIS ET EXAMEN DE CONSCIENCE à l'usage des Retraites pastorales, par M. *Gaduel*, vicaire général d'Orléans. 8e édition. Un vol. in-32 de 94 pages, prix : 25 cent. (chez Roger et Chernoviz, 7, rue des Grands-Augustins, Paris).

Tous les auteurs de spiritualité nous présentent l'*Examen particulier* comme un indispensable et puissant moyen de sanctification. Cet enseignement, basé sur l'expérience de ceux qui nous le donnent, ne manquera pas d'être confirmé par l'expérience de ceux qui voudront y conformer leur conduite. En pratiquant sérieusement et constamment l'Examen particulier, ils en reconnaîtront l'importance, en constateront l'efficacité, et s'y attacheront de tout leur cœur.

Or le manuel qui peut le mieux nous faire connaître et apprécier cet exercice, et nous en procurer tous les avantages, est sans contredit l'ouvrage de M. TRONSON. Il est du reste le seul de *son genre :* c'est le meilleur éloge de ce livre : on n'a pas cru pouvoir mieux faire. Et les différents éditeurs ont dû se contenter, sauf les Examens ajoutés pour les principales fêtes de l'année et le temps des vacances, de changements purement matériels et presque insignifiants, par exemple de la suppression de quelques tournures incorrectes et surannées, et de certains détails qui ne sont plus en harmonie avec nos mœurs.

Dans M. Tronson, chaque Examen particulier comprend trois points : Par le *premier* point, il nous met en présence de Dieu, et aussi en présence du sujet de notre examen, nous invitant à adorer Dieu et à écouter ses enseignements ou exhortations sur l'obligation ou la vertu qui doit faire l'objet de notre attention. Le *troisième* point est une prière sollicitant les grâces en rapport avec les obligations ou les faiblesses qui viennent d'être constatées et les résolutions prises.

Le *deuxième* point commence assez souvent par donner une notion générale de telle obligation ou telle vertu : puis viennent les questions détaillées sur les différents actes qui sont exigés de nous, sur les différents manquements que nous pouvons commettre. C'est la partie principale de cet exercice de piété : c'est là qu'il y a lieu d'admirer la science de l'auteur, analysant avec une merveilleuse sagacité telle ou telle vertu, telle ou telle obligation, n'omettant rien de ce qui en constitue la perfection essentielle ou accidentelle, dénonçant aussi avec non moins d'habileté les inclinations de notre nature, nous aidant ainsi à connaître parfaitement notre pauvre cœur et les oppositions

ou répugnances qu'il a au bien, et nous permettant de juger où nous en sommes pour la fidélité à nos devoirs et pour l'acquisition des vertus.

Quel excellent miroir, où nous pouvons découvrir nos faiblesses, nos laideurs, et qui nous mettant aussi sous les yeux l' « idéal » que nous devons poursuivre, nous invitera à faire disparaître tout ce qui nous en éloigne, et à réaliser tout ce qui nous en peut rapprocher ! Si nous avons besoin de nous connaître pour nous humilier, pour nous haïr, suivant le mot de saint Augustin, les *Examens particuliers* de M. Tronson nous procureront cet avantage ; si nous avons besoin d'un guide qui nous montre le chemin à suivre, qui nous signale les dangers de la route, qui nous indique, pour ainsi dire, où nous devons à chaque pas *mettre le pied*, et qui nous avertisse des écarts que nous faisons, M. Tronson sera ce guide.

Il nous met tout d'abord en présence de la sainteté de l'état ecclésiastique. De l'excellence de l'état ecclésiastique, et de la sainteté qu'il exige, découle immédiatement la nécessité de la *vocation*, de l'*esprit ecclésiastique*, des bonnes dispositions à apporter à la réception des saints Ordres : telle est la matière des premiers examens. — M. Tronson traite ensuite des fonctions des saints ordres et du ministère sacerdotal : Administration des sacrements, prédication, catéchisme, office divin, cérémonies et chants ecclésiastiques. — C'est au séminaire qu'on doit se préparer à l'accomplissement de tous ces devoirs, et au séminaire le grand moyen de sanctification est le Règlement : aussi M. Tronson consacre-t-il trois examens au séminaire, et cinq au Règlement. — Puis, après en avoir consacré quatre autres aux actions en général, il examine ou plutôt nous fait examiner chacun des exercices de la journée, depuis le lever jusqu'au coucher : ce sont autant d'actions à sanctifier, autant de moyens de sanctification pour le séminariste, de moyens de sanctification et de persévérance pour le prêtre. — Dans cette première partie, on trouve à leur place des Examens sur le Directeur et la Direction, sur les visites et les voyages.

La *seconde* partie comprend les Examens sur les principales vertus chrétiennes et ecclésiastiques : ils sont au nombre de 108. Souvent plusieurs examens consacrés à une même vertu en font ressortir l'excellence, la nécessité, en font connaître les différentes parties *potentielles*, ou révèlent les vices ou défauts opposés avec la sagacité et le détail que nous avons signalés plus haut. L'auteur s'est surtout étendu sur la charité envers le prochain, sur l'humilité, sur la modestie, sur la mortification et la pénitence : ne sont-ce pas là en effet des vertus fondamentales et en même temps d'une pratique plus fréquente, dont nous devons connaître plus complètement les éléments et les difficultés ?

Les *trente* examens ajoutés en supplément pour les principales fêtes de l'année, nous mettent en présence des mystères célébrés dans ces fêtes, pour nous faire considérer les leçons qu'ils renferment, et contrôler nos sentiments et notre conduite. — Les examens pour le temps des vacances sont au nombre de *seize* et portent sur les *récréations*, c'est-à-dire sur les moyens de se récréer saintement, sur les défauts que nous devons éviter dans les récréations, et les vertus que nous devons y pratiquer. Destinés principalement au séminariste, ils n'en seront pas moins très utiles à tout ecclésiastique.

Nous oserons même affirmer que le prêtre qui est déjà engagé dans le ministère des âmes, est préparé soit par son expérience, soit par la maturité plus grande de son jugement, à tirer meilleur profit de tout l'ouvrage. Il appréciera mieux que le jeune élève du sanctuaire cette analyse détaillée des devoirs et des vertus ecclésiastiques ; outre les avantages qu'elle lui procurera pour sa sanctification personnelle, elle lui sera un guide précieux dans la direction des consciences.

Qu'on nous permette d'ajouter que le prêtre isolé a plus besoin qu'un prêtre vivant en communauté de recourir aux Examens de M. Tronson. En effet, M. Tronson sera pour le premier un *moniteur* non moins charitable que vigilant, qui signalera avec autant de hardiesse que de douceur, les manquements commis, les petits écarts, les moindres imprudences, tout ce qui, en un mot, passant inaperçu et se renouvelant fréquemment, conduirait infailliblement au relâchement dans la vie spirituelle, et à l'aigreur ou à l'originalité de caractère.

Le petit volume du P. Valuy, *le Directoire du Prêtre*, appartient par son titre à une catégorie d'ouvrages : mais nous tenons à le signaler et à le recommander dès maintenant ; car il peut être utilisé pour l'Examen particulier par ceux qui n'ont pas Tronson.

Le P. Valuy énonce brièvement les devoirs du prêtre soit dans sa vie privée, soit dans sa vie publique. Procédant par simple indication, et non par interrogations comme le docte Sulpicien, il expose et rappelle au prêtre la manière dont il doit accomplir ses différents exercices de piété, les combats qu'il doit se livrer à lui-même, les dévotions auxquelles il lui faut recourir, les vertus qui sont spécialement exigées de lui, les écueils qu'il lui faut éviter : la première partie se termine par plusieurs chapitres sur les *soins corporels* et sur les *affaires domestiques*.

Chacun de ces chapitres peut suffire à un examen particulier. Après avoir adoré Dieu et imploré son secours, nous lirons lentement et attentivement les avis et les conseils que nous donne le P. Valuy, qu'il nous présente souvent dans des textes de l'Ecriture ou des Pères, et qui du reste ne sont que la reproduction en abrégé des leçons du séminaire. Nous nous demanderons alors, pendant quelques instants de réflexion, si nos sentiments et notre conduite sont conformes à ces règles de

la sainteté ecclésiastique, pour conclure cet exercice de piété par des actes de regrets et de ferme propos, et par une prière.

La *deuxième* partie du *Directoire* indique d'abord les conditions d'une *entente cordiale* au presbytère entre le curé et le vicaire ; puis sous le titre : *Débuts dans une paroisse,* l'auteur signale les démarches que doit faire un prêtre en arrivant dans une paroisse, et les vertus ou qualités qui doivent marquer son ministère. Il traite ensuite des obligations du prêtre par rapport au culte divin, à l'instruction des fidèles (qui exige du prêtre le goût et l'habitude du travail), aux Sacrements, à la direction des âmes : il propose quelques moyens de réforme ; il a aussi le titre : *Défauts à éviter.* Au sujet des *contradictions,* qui attendent nécessairement le prêtre, il conseille le recours à l'évêque, la patience, le pardon des injures, l'union au cœur de Jésus. Les dernières recommandations concernent le *déclin de l'âge.*

Enfin, dans un dernier chapitre, le P. Valuy nous fait remarquer que ces deux mots : *zèle et prêtre,* sont synonymes et corrélatifs ; et que le prêtre doit être en même temps zélé pour son propre salut, et zélé pour le salut des peuples, *saint* et *apôtre.* Infidèles à leur vocation sont les prêtres qui « indifférents pour leur propre salut, et indifférents pour le salut des peuples, ne veulent ni ouvrir le ciel aux autres, ni se l'ouvrir à eux-mêmes. » Ceux qui zélés pour leur salut sont indifférents pour le salut des peuples, « sont de bons chrétiens, mais non de bons prêtres : ils seraient saints, s'ils n'étaient prêtres. » Les prêtres zélés pour le salut des peuples et indifférents pour leur propre salut, « ne sont pas traîtres à leurs peuples, mais ce sont les plus grands traîtres à eux-mêmes ; ils seraient apôtres, s'ils pouvaient l'être sans être saints. » Ceux-là seuls sont donc véritablement prêtres qui sont saints et apôtres ; saints, ils ne négligent rien pour tendre à la perfection sacerdotale ; apôtres, ils mettent tout en œuvre pour conduire au ciel le troupeau qui leur a été confié.

Ces réflexions du P. Valuy sont la conclusion naturelle de tout son ouvrage, lequel en traçant les règles de la sainteté sacerdotale et de l'apostolat du prêtre, nous aidera à nous placer dans la catégorie des prêtres fidèles à leur vocation, zélés autant pour leur propre salut que pour le salut des peuples.

S'il y a dans la vie du prêtre des moments où il a plus particulièrement besoin d'une grâce déterminée, il peut se faire aussi qu'il constate la nécessité de combattre spécialement tel ou tel défaut, et d'acquérir telle ou telle vertu. Qu'il concentre alors son attention sur les Examens de Tronson, ou les chapitres du P. Valuy qui ont trait à ce défaut ou à cette vertu ; que pendant plusieurs semaines et même plusieurs mois l'Examen particulier ait uniquement pour objet ce même défaut, cette même vertu. Il est impossible que les efforts d'attention et d'énergie appliqués à un même objet d'après la méthode indiquée plus haut, ne triomphent pas, après un temps plus ou moins long, de telle inclination vicieuse, ou n'affermissent pas une bonne habitude.

La méthode, exposée dans la brochure intitulée : Pratique de l'Examen particulier d'après saint Ignace, est quelque peu différente de celle qu'on peut suivre avec M. Tronson ou le P. Valuy. Saint Ignace nous invite d'une part à restreindre l'Examen particulier à un sujet déterminé, aussi longtemps qu'il est nécessaire, et d'autre part *à étendre* cet Exercice en nous imposant *pendant toute la journée* une certaine attention continuelle sur nous-mêmes par rapport à cet objet spécial de l'Examen.

Le choix du sujet est important. C'est le défaut dominant qui est le point d'attaque essentiel ; c'est par lui que l'on doit généralement commencer : on pourra néanmoins donner la priorité au défaut qui scandalise..., ou à une pratique particulièrement nécessaire aux commençants, comme la fidélité aux exercices de prêtre, à la règle, au silence... Une bonne habitude à prendre..., une pratique opposée à un défaut..., certaines qualités fondamentales de la vie parfaite..., quelque grand moyen de perfection... : tels peuvent être les sujets de l'Examen particulier...

C'est au moyen de l'Examen de prévoyance, avec l'habitude de marquer par un signe extérieur chaque manquement, qu'on se rend constamment attentif à l'objet de l'examen, et qu'on se prépare à l'Examen proprement dit. Celui-ci doit avoir lieu deux fois dans la journée, à midi, et le soir. La brochure en fait connaître les différents éléments et nous donne même quelques formules des actes composant chaque partie de l'examen.

Rodriguez dit de l'Examen : « La maladie même, qui nous dispense de l'oraison, ne nous dispense ni de l'Examen particulier ni du général ; et il faut tenir pour une maxime infaillible qu'on ne doit *jamais* s'en exempter, *pour quelque cause que ce soit.* » Ce qui n'est pas moins infaillible, c'est, chacun le comprendra, l'efficacité de ce moyen de sanctification. Puissions-nous donc avoir assez de générosité pour l'employer avec fidélité et persévérance ! M. Tronson, surtout, et aussi le P. Valuy, nous éclaireront en détail sur les défauts à vaincre, sur les bonnes habitudes à prendre : l'Examen particulier de saint Ignace nous mettra en possession de celles-ci, et nous délivrera de ceux-là.

Souvent le prêtre dans le ministère paroissial, à cause de la multitude de ses occupations, et surtout à cause de l'imprévu de ses relations, ne peut facilement placer au milieu de la journée l'Examen particulier. Fixez donc, cher confrère, cet important exercice à un moment de la journée qui soit plus sûrement à vous : ce sera, si vous le voulez, au commencement de la lecture spirituelle, ou de la visite au Saint-Sacrement. Et pourquoi aussi bien, n'auriez-vous pas la sainte hardiesse,

quand des confrères vous arrivent à l'heure de midi, de les associer à votre exercice de piété, et de lire avec eux un chapitre de Tronson, ou de faire au moins ce qu'on appelle le *Petit Examen ?*

Le *Petit Examen* porte sur nos différentes occupations et exercices de la première partie du jour : nous recherchons les manquements que nous y avons commis, pour les regretter, et pour reprendre de bonnes résolutions. C'est aussi l'occasion pour nous de mettre à profit le *bouquet spirituel* préparé à la fin de la méditation, et nous rappeler par là, sommairement, les réflexions du matin afin de nous renouveler dans la ferveur qu'elles ont provoquée et dans les résolutions qu'elles ont inspirées. C'est là chose si facile, et en même temps si avantageuse, que nous nous permettons d'exhorter nos confrères à y être fidèles.

Précédemment (*Ami du Clergé*, 1893, p. 221 et 444) nous avons signalé à nos confrères deux *Examens de conscience* à l'usage du clergé, préparés surtout pour les retraites pastorales, mais pouvant servir aussi pour la retraite mensuelle. Nous ajoutons qu'il serait avantageux de les utiliser plus souvent soit dans l'Examen particulier, soit dans l'Examen qui précède la confession hebdomadaire.

Est-ce que les devoirs de notre état nous préoccupent assez dans ce dernier cas ? N'est-il pas bon, et même nécessaire, de nous demander chaque semaine si et comment nous remplissons nos obligations de curé, ou de vicaire, ou de professeur ?

Les questionnaires de M. l'abbé Bénard et de M. Gaduel nous guideront dans cette recherche.

LITURGIE

Q. — Dans notre communauté religieuse, nous avons : 1° le jeudi saint la messe et le soir *Stabat;* 2° le vendredi saint la messe des Présanctifiés ; 3° le samedi saint la bénédiction du feu, du cierge pascal et la messe. Avec cela on a le monument.

Pouvons-nous continuer à agir ainsi ? Avoir le monument sans chanter l'office ?

R. — Nous avons déjà prouvé que les oratoires n'avaient pas le droit de dire les messes du Triduum sacré, et les cérémonies qui les accompagnent, à moins d'une autorisation du Saint-Siège : ce qui s'obtient difficilement, comme nous l'avons constaté en citant le décret du 16 mars 1876, pour Malines (n. 5652). Nous vous engageons à recourir au Saint-Siège et à nous communiquer sa réponse.

Q. — Un curé chargé de deux paroisses, dont l'une comme curé, l'autre comme bineur d'annexe, est-il tenu de fêter les deux patrons et les deux titulaires sous le grade de 1re classe avec octave et de dire les deux suffrages, et cela même si les églises ne sont pas consacrées ?

R. — Le curé n'est tenu qu'au patron et au titulaire de l'église dont il est curé.

Il ne dit non plus que le suffrage du titulaire de cette église.

On ne fait pas le suffrage du patron de lieu.

Q. — Dans les petites églises, à quel moment le célébrant doit-il lire les impropères, si c'est l'usage qu'il présente lui-même la croix à baiser aux fidèles, car régulièrement il devrait les lire pendant que les fidèles adorent la croix ?

R. — Dans les petites églises comme dans les grandes, le célébrant lit les impropères pendant que les fidèles adorent la croix.

Vous objectez que cela n'est pas possible dans les églises où il est d'usage que le célébrant présente lui-même aux fidèles la croix à bénir.

Nous répondons que l'usage est mauvais ; que la croix ne doit pas être entre les mains du prêtre ; qu'elle doit être déposée sur un coussin à terre ; que les fidèles, hommes et femmes, doivent aussi, comme le prêtre, adorer cette croix ; qu'ils doivent auparavant se mettre à genoux trois fois, en trois endroits différents. Et c'est pendant ce temps-là, *interim*, que le célébrant récite les impropères.

Et ne croyez pas que je m'appuie sur le missel pour parler ainsi, mais bien sur le *Memoriale Rituum*, qui est destiné aux petites églises.

Vous devez donc renoncer à votre usage.

Q. — Saint Antoine, patron de mon annexe, est renvoyé au commun des abbés. Mais l'évangile *(Sint lumbi vestri)* est du commun des non-pontifes, 1° loco. Quelles leçons faut-il dire au premier nocturne le jour de la fête, et au second, le jour de l'octave ?

Quand saint Antoine tombe le 2e dimanche de l'Epiphanie et se trouve encore en occurrence avec la fête du saint nom de Jésus, que faire ?

Comment doit-on organiser ces trois offices, 1° dans la première paroisse, 2° dans la seconde, dont saint Antoine est patron principal ?

R. — Le curé n'a pas à s'occuper du patron de l'annexe pour le bréviaire.

Dans la paroisse principale, on ne s'occupe pas non plus du patron de l'annexe. Les deux églises sont absolument indépendantes l'une de l'autre pour les fonctions liturgiques.

Le curé ne fait pas le suffrage du titulaire de l'annexe, excepté s'il chante les vêpres dans l'église de l'annexe.

Q. — Si la bénédiction du feu nouveau se fait à l'intérieur de l'église, où est la place du célébrant ? a-t-il la figure ou le dos tourné vers le maître-autel ? Et si elle se fait à l'extérieur ?

R. — Voici ce qui paraît le plus probable.

Le célébrant qui fait la bénédiction du feu dans l'intérieur de l'église a le dos tourné vers l'autel. Il a devant lui la table, puis le porte croix qui a le dos tourné à la porte de l'église et qui tient la croix de façon que le crucifix regarde le célébrant.

Si cette bénédiction se fait à l'extérieur, il n'y a plus de difficulté, parce que le *Manuale Rituum* est très clair :

Le porte croix s'arrête sur le seuil de la porte, en sorte qu'il ait le dos tourné à l'église ; il tient la croix de façon que le crucifix soit tourné vers le célébrant. Celui-ci se place devant la table, qui se trouve ainsi entre lui et la croix.

Q. — Il est dit qu'une aube perd sa bénédiction quand on en sépare une des parties, de telle façon que dans cet état l'aube ne puisse plus servir à sa destination. Ainsi en serait-il si on enlevait complètement une des manches de l'aube.

Mais voici la difficulté pour les aubes dont la dentelle est très considérable, plus considérable même que le corps de l'aube, comme il n'arrive que trop souvent.

Pour laver ces aubes, on sépare toujours la dentelle du reste de l'aube. Peut-on dès lors se servir de cette aube sans une nouvelle bénédiction ?

R. — L'aube ne perd pas sa bénédiction lorsque l'on sépare la guipure pour en opérer plus facilement et sans inconvénient le lavage.

Vous avez raison de blâmer ces dentelles ou garnitures qui sont parfois plus considérables que le corps de l'aube. C'est de mauvais goût et contraire aux traditions. Il faut se rappeler que les garnitures ne sont qu'un accessoire. Elles ne devraient pas monter au-dessus du genou. Celles qui ornent les aubes du Souverain-Pontife ne dépassent pas cette limite. Voilà le modèle que l'on devrait imiter.

Q. — Vous dites que le prêtre aveugle peut dire tous les jours la messse votive de la Sainte-Vierge, mais qu'il pourrait dire aussi la messe de *Requiem* aux jours de férie, *diebus ferialibus*. Le pourrait-il aux fêtes simples et semidoubles ?

R. — Oui, il le peut dans tous les jours où il est permis de dire les messes privées de *Requiem ;* or cela est permis dans les fêtes simples et dans les fêtes semidoubles.

Q. — N., aumônier d'un orphelinat de jeunes filles, avait jusqu'ici célébré la messe, le jeudi saint, et conservé, dans un petit reposoir, pour l'office du lendemain, vendredi, une des hosties consacrées.

Tant que les offices ont pu se faire dans la chapelle de l'établissement, conformément à ce qui se pratique dans les églises paroissiales, la célébration d'une messe dans cette chapelle paraissait légitime et n'avait donné lieu à aucun scrupule. Mais voilà déjà deux ans que l'ancienne chapelle est abandonnée, et que celle qui lui a été provisoirement substituée ne se prête plus aux cérémonies propres à la semaine sainte ; on n'y élève plus de reposoirs ; on n'y admet plus les personnes étrangères à l'établissement. L'aumônier, qui n'a pas d'indult spécial se demande si, dans ces conditions, il peut, *tutâ conscientiâ*, continuer à célébrer la messe le jeudi saint, pour la communion des religieuses et des orphelines ?

Qu'en pense le cher *Ami du Clergé ?*

R. — L'*Ami du Clergé* pense que vous n'aviez pas le droit de faire dans l'ancienne chapelle les cérémonies de la semaine sainte.

Vous ne pouvez pas, dites-vous, les accomplir dans la nouvelle chapelle. Vous êtes en règle, sans le vouloir.

Il vous faudrait même une permission pour célébrer une messe de communion le jeudi saint.

Nous avons traité cette question plusieurs fois déjà. Nous n'avons pas à y revenir aujourd'hui.

Q. — Les liturgistes enseignent généralement qu'il ne faut pas laisser en permanence sur le tabernacle la niche d'exposition hors le temps de l'exposition elle-même du très Saint-Sacrement, parce que, disent-ils, la croix de l'autel ne mérite pas cet honneur. Cependant le Cérémonial des évêques en prescrivant un baldaquin au-dessus de tous les autels, semble lui accorder cet honneur.

R. — C'est un simple conseil donné par quelques liturgistes. Nous ne connaissons pas de décrets qui défendent de laisser en permanence le trône de l'exposition.

JURISPRUDENCE

CIVILE ECCLÉSIASTIQUE

Q. — Un recteur peut-il avec la procuration du trésorier tenir les comptes de la fabrique, et signer au nom du trésorier, lorsque le trésorier est absent au moment où les fidèles viennent payer ?

R. — Si on se place au point de vue de la stricte légalité, c'est le trésorier qui doit faire toutes les recettes. L'article 25 du décret du 30 décembre 1809 est formel sur ce point : « Le trésorier est chargé de procurer la rentrée de toutes les sommes dues à la fabrique, soit comme faisant partie de son revenu annuel, soit à tout autre titre. »

Est-il tenu de le faire en personne ? Nous ne pensons pas que telle soit la pensée et la volonté du législateur. Celui-ci n'a voulu exiger que la signature du trésorier là où cette signature est exigible ; c'est cette signature qui constitue et détermine la responsabilité du trésorier. Que le curé ou tout autre fasse le travail matériel, cela n'importe nullement. Le nouveau décret sur les fabriques dit en propres termes que les curés pourront, selon l'usage, recevoir les sommes perçues à l'occasion de certaines cérémonies, à condition de les verser entre les mains du trésorier comptable.

Le gouvernement lui-même le suppose. Nous lisons, en effet, dans deux décisions ministérielles du 24 février 1835 et du 24 décembre 1841 : Lorsqu'il ne se trouve dans une paroisse aucun paroissien qui consente soit à accepter les fonctions de trésorier, *soit à remplir les devoirs de cette charge*, le temporel de cette paroisse ne pouvant être régulièrement administré, il y a lieu de supprimer la paroisse.

Le curé n'a pas besoin de procuration pour faire le travail du trésorier, mais seulement de sa signature dans les actes qui l'exigent.

Q. — Dans une petite paroisse, où le président, le trésorier, etc., ne savent que signer, le recteur peut-il tenir les comptes au nom du trésorier ?

R. — Evidemment, *ex dictis*. Voilà un des cas où il nous tarde de voir l'application qu'on pourra faire de la nouvelle loi concernant la comptabilité des fabriques.

Q. — 1° Notre groupe scolaire (laïque bien entendu) a deux cours, deux entrées bien distinctes, l'une pour les filles et l'autre pour les garçons ; chacune de ces entrées donnant sur un chemin différent, se trouve complètement indépendante ; l'institutrice peut-elle, à volonté, faire entrer et sortir les filles par l'entrée réservée aux garçons et donnant sur la cour des garçons ?

2° Sous prétexte que la cour des filles est exposée au nord et froide, l'institutrice fait prendre à ses élèves la récréation de quinze minutes, matin et soir, dans la cour des garçons, mais à des heures différentes.

Je vois dans cette manière d'agir de graves inconvénients. Ces cas sont-ils prévus par la loi scolaire ou réglementés par quelque acte administratif ?

Dans le cas, à qui s'adresser pour rappeler l'institutrice à la loi et aux réglements ?

R. — Si les faits signalés par notre honorable correspondant se passaient dans un groupe scolaire libre et surtout chrétien, c'est-à-dire dirigé par des congréganistes, l'académie pourrait parfaitement trouver là une atteinte à la morale, et un motif pour frapper d'interdit tout l'établissement. Mais, du moment qu'il s'agit d'un groupe scolaire relevant d'elle et gourverné par elle, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. N'a-t-elle pas ses écoles mixtes, ses orphelinats mixtes où elle admet la promiscuité absolue des sexes dans les classes et même dans les récréations ?

Toutefois, notre correspondant a le droit de signaler aux autorités compétentes ce qu'il considère comme un inconvénient et un abus. Pour que sa plainte eût quelque efficacité, il faudrait qu'elle pût s'appuyer sur quelque fait répréhensible dûment constaté et qui se serait passé soit entre maîtres et maîtresses, soit entre élèves, filles et garçons. Sans cela, il est probable que les autorités académiques ne verront dans la réclamation du curé que la manifestation d'un mauvais caractère.

Q. — Les marchés écrits, passés, soit avec le chantre, soit avec le sonneur, sont-ils soumis au timbre de dimension ? Est-ce le conseil, ou le bureau seulement qui doit conclure le marché ? Les quittances dans lesquelles se trouveraient écrits les mots : *Pour acquit*, seraient-elles soumises au timbre de dimension ? Pour se soustraire au timbre de dimension, quelle forme doivent revêtir le mandat de paiement et la quittance ?

R. — Il n'y a pas lieu à conclure un marché avec un employé de l'église, chantre ou sonneur. Le mot est impropre et presque injurieux ; on ne vend rien et l'on n'achète rien ; où donc serait ce qui constitue un marché ?

Le conseil de fabrique alloue un traitement quelconque pour chaque officier ou serviteur de l'église. Dans les paroisses rurales, c'est le curé qui nomme exclusivement et sans le concours de qui que ce soit dans la fabrique aux divers emplois ; il ne peut offrir comme paiement et les employés nommés ne peuvent exiger que la somme votée ; c'est un pacte verbal dont le budget fait foi ; aucun autre papier n'est nécessaire.

Quant au paiement de ces employés, il se fait tout simplement par le trésorier-comptable à vue d'un mandat délivré par l'ordonnateur, c'est-à-dire par le président du bureau des marguilliers, et signé pour acquit par le preneur. Cette signature du preneur doit être accompagnée d'un timbre de simple quittance du prix de dix centimes. Il en est ainsi pour toutes les sommes quelconques que le comptable doit payer, ainsi que nous l'avons expliqué dernièrement.

Q. — J'ai dans ma paroisse (une petite ville) deux chapelles, l'une de Congrégation des femmes, l'autre servant aux catéchismes ; dans toutes les deux on dit quelquefois la sainte messe. Depuis longtemps leurs murs servent aux affiches officielles et à celles des notaires. Mais depuis quelques années ils sont déshonorés par d'immenses pancartes de fabricants de liqueurs, de journaux parisiens, etc.; on a même fixé au mur de l'une d'elles, un tableau des noms d'une association de commerçants. J'ai contenu mon indignation, pour ce dernier fait surtout, parce que je voyais le conseil municipal occupé à obtenir la désaffectation de la chapelle, ni plus ni moins.

Veuillez me dire quelle ligne de conduite je dois suivre à l'égard de cet affichage ?

R. — Si nous saisissons bien la pensée de notre correspondant, les susdites chapelles servant, l'une à une confrérie de femmes et l'autre aux catéchismes, relèvent toutes les deux de l'église et appartiennent, comme l'église elle-même, à la commune.

Cela donné, il ne nous reste qu'à rappeler et à résumer ce que nous avons dit plus d'une fois touchant l'affichage. D'abord, en ce qui touche les particuliers, c'est-à-dire les affiches émanant d'eux et relatives à leur commerce ou industrie, les fabriques et les curés ont le droit absolu d'empêcher leur apposition contre les murs des églises, chapelles et presbytères, de les lacérer ou de les enlever, sans avoir rien à craindre de personne. Ils ont à cet égard le même droit que tout citoyen vis à vis de sa propre habitation. Ils pourraient même poursuivre les afficheurs devant les tribunaux comme ayant dégradé leur propriété, ou s'en être servi sans leur permission.

En ce qui regarde les affiches émanant de l'autorité publique, c'est autre chose, et il y a lieu de distinguer.

En vertu de l'article 15 de la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1882, le maire doit désigner dans chaque commune, par *arrêté*, les lieux exclusivement destinés à recevoir les affiches *des lois et autres actes de l'autorité publique*.

Par conséquent, si le maire d'une commune, sans avoir pris et publié un arrêté régulier, désignait l'église, les chapelles relevant de l'église ou